

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la COMMUNE DE RONCHAMP

Séance ordinaire du 05 juillet 2022

L'An deux mil vingt-deux, le cinq Juillet à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CORNU, Maire, conformément aux dispositions du C.G.C.T. (art. L 2121.7 à L 2121.34).

Nombre de Membres		
<i>Afférents au C.M. 23</i>	<i>En exercice 23</i>	<i>Présents : 22 Votants : 22 Absents : 1</i>

Présents : M. DURUPT - Mme QUINTERNET - M. JAMMI - Mme AUBRY - M. TARIN - Mme LAROCHE - Mme NIGGLI - M. SKRZYPCZAK - Mme TOURDOT - Mme BINDER - M. DURPOIX - M. ORTSCHIEDT - Mme GRES - M. GOISET - M. MECHINAUD - M. HERNANDEZ - M. FILLATRE - M. DEVILLERS - Mme BRUCHON - Mme LEUVREY - M. MOUGIN

Date de la Convocation
<i>01 juillet 2022</i>

Absents : ----

Date d'Affichage
<i>08 juillet 2022</i>

Excusés - Mme DUMONTEIL (pouvoir à Mme NIGGLI)

M. Pierre-Eric TARIN a été nommé secrétaire (art. L 2121.15).

N° 52 : Création d'un emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

- Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 et suivants ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la commune ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B, afin d'assurer les fonctions de gestionnaire des finances.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE**, la création, à compter du 1^{er} septembre 2022, d'un emploi permanent au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet afin d'assurer les fonctions de gestionnaire des finances, relevant de la catégorie hiérarchique B, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

